

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 194

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à garantir l’égal accès de tous à l’accompagnement et aux soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie le titre de la proposition de loi afin qu’il rende compte de réelles ambitions en matière de garantie d’accès de tous à l’accompagnement et aux soins palliatifs.